

ALLOCUTION DE CLOTURE DE M. DINO DEL BO, PRESIDENT DE LA HAUTE
AUTORITE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER,
au "Congrès international sur l'énergie, élément essentiel de la
coopération entre les pays de la zone méditerranéenne" organisé
par la revue "Incontri mediterranei"

(Rome, 13 mars 1965)

Monsieur le Président,
Monsieur le sous-secrétaire,
Messieurs les sénateurs,
Mesdames et Messieurs,

La Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et
de l'acier entend elle aussi remercier vivement la direction de la
revue "Incontri mediterranei" d'avoir organisé ce congrès qui amorce
un dialogue profitable entre ceux qui, sur l'une ou l'autre rive de
la Méditerranée, s'intéressent aux échanges commerciaux en matière
d'énergie. En ce qui concerne les six Etats de la Communauté euro-
péenne, qu'il me soit permis au préalable de dissiper une équivoque
possible quant à la position des Etats fortement industrialisés,
qui est précisément celle des nations qui, par les traités de Paris
et de Rome, ont procédé à l'intégration de leurs économies.

La Communauté européenne est persuadée que le processus d'in-
dustrialisation chez tous les peuples du monde constitue un pro-
cessus absolument analogue à celui de l'autonomie politique et de
l'affirmation du droit à la liberté, en d'autres termes que le pro-
cessus d'industrialisation doit être considéré comme inéluctable et
absolument irréversible. Personne donc ne peut supposer que les six
Etats de la Communauté européenne sont opposés au processus d'indus-
trialisation des peuples sur les territoires nationaux desquels
existent des gisements d'hydrocarbures, notamment de pétrole.

Que l'on songe avant tout que les échanges de la Communauté
européenne, s'ils ont été caractérisés au cours d'un premier stade
par l'exportation de produits industriels et l'importation prédomi-
nante de matières premières et de produits de base, ont pris depuis

quelques années une signification nouvelle et ont été caractérisés par un renversement manifeste des tendances, c'est-à-dire que désormais les six pays de la Communauté européenne exportent les produits manufacturés tout en important également en quantité sans cesse croissante des produits manufacturés. Ayant intérêt à importer des produits manufacturés au moindre coût possible, il est bien évident que ces Etats de la Communauté européenne sont également soucieux d'établir un rapport de concurrence entre l'importation de produits manufacturés en provenance des pays tiers arrivés à son stade de développement avancé et l'importation des mêmes produits en provenance des pays tiers en voie de développement, comme c'est précisément le cas des pays situés sur l'autre bord du bassin méditerranéen.

Cette affirmation préliminaire s'impose si l'on veut mettre en relief l'attitude de la Communauté européenne en face du problème des échanges commerciaux dans le secteur de l'énergie. Nous savons que les Etats disposent, sur leurs territoires, de gisements d'hydrocarbures, exploitent cette source d'énergie dans un double but, en tout premier lieu pour pouvoir faire progresser leur propre processus d'industrialisation. Or, chacun sait que les étapes successives de ce processus d'industrialisation ne peuvent être franchies si les Etats ne sont pas en mesure de se procurer des biens d'équipement et des installations. C'est pourquoi les Etats qui disposent, sur leur territoire national, de gisements d'hydrocarbures, exportent cette source d'énergie afin de s'assurer la quantité suffisante de devises qui seule permet de procéder aux achats de biens d'équipement et d'installation.

Nous devons naturellement considérer que, à côté de ce besoin légitime des Etats de l'autre rive de la Méditerranée, il existe des nécessités correspondantes pour les Etats membres de la Communauté européenne. Ces Etats ont tous un régime économique caractérisé par la prédominance de l'initiative privée. Par conséquent, les pouvoirs politiques de ces six Etats ne peuvent imposer impérativement à leurs propres agents économiques les sources d'énergie auxquelles ceux-ci doivent recourir.

En d'autres termes, les pouvoirs politiques des six Etats membres de la Communauté européenne, par respect pour le principe d'une économie basée sur l'initiative privée, doivent permettre à leurs agents économiques de recourir à la source d'énergie qu'ils peuvent se procurer au moindre coût.

Ceci nous amène à considérer quelle est aujourd'hui la nécessité à laquelle ont à faire face les six Etats membres de la Communauté européenne du point de vue de leur développement économique, car il est certain qu'aujourd'hui le coût de l'énergie est l'un des rares éléments sur lesquels les six pays peuvent jouer pour faire progresser leur développement économique. On peut aussi faire intervenir d'autres éléments, mais dans une mesure insignifiante, par exemple l'accroissement des disponibilités en main-d'oeuvre. On sait que la main-d'oeuvre dans les six Etats membres de la Communauté est de moins en moins nombreuse, relativement tout au moins, et que, surtout par rapport à l'accroissement de la population, elle diminue en valeur absolue, si ce n'est encore par rapport à la population active. Tout le monde sait aussi que la main-d'oeuvre est pratiquement en voie de disparition dans certaines branches de production. Que l'on songe aux difficultés auxquelles se heurtent aujourd'hui les entreprises productrices de charbon de la Communauté pour recruter de la main-d'oeuvre. Alors qu'il y a quelques années encore, les entreprises charbonnières pouvaient faire appel à de la main-d'oeuvre de pays tiers, mais situés en Europe, ces mêmes entreprises doivent aujourd'hui embaucher de la main-d'oeuvre en provenance de pays extra-européens.

Que l'on songe encore que pour certaines catégories de productions et pour certaines activités, la main-d'oeuvre disparaîtra presque complètement en raison de la diffusion constante de la culture dans les classes laborieuses. Si les sociologues américains prévoient qu'en l'espace de 20 ans, les travailleurs des Etats-Unis d'Amérique auront, à concurrence de 90 %, suivi une scolarité prolongée jusqu'à 18 ans, on doit prévoir qu'en Europe également, dans un laps de temps peut-être un peu plus long, ce même résultat devra être atteint. Il est facile de pronostiquer que plus le prolétariat bénéficie de possibilités culturelles, plus il a de raisons de juger rebutant l'exercice de son activité dans certains secteurs de production.

Tout ceci pour dire que l'économie des 6 pays de la Communauté ne pourra plus compter sur de vastes disponibilités de main-d'oeuvre à bon marché. Il en va de même en ce qui concerne la nécessité des investissements, des caractéristiques et des dimensions de l'entreprise communautaire qui paraît de plus en plus appelée à s'élargir et qui, placée en concurrence avec d'autres entreprises appartenant à des régions industrielles immenses comme celles des Etats-Unis, exige un afflux toujours plus grand d'investissements.

En face de ces deux éléments de caractère négatif, tout au moins sous l'angle des coûts, il est par conséquent indispensable aux agents économiques des six Etats de la Communauté de pouvoir jouer positivement sur le coût relativement bas des sources d'énergie. Or, il me semble que l'on peut affirmer que jusqu'ici, les hydrocarbures provenant des l'hémisphère oriental et, en particulier, le pétrole provenant des territoires des Etats situés sur l'autre rive de la Méditerranée peuvent s'imposer sur le marché communautaire grâce à des coûts compétitifs garantissant que l'agent économique fera spontanément appel à cette source d'énergie.

Pour aboutir à ces résultats positifs, certains éléments bien précis entrent en jeu, d'une part, la proximité géographique des gisements d'hydrocarbures situés sur les territoires des Etats de l'autre rive de la Méditerranée par rapport aux centres européens où cette source d'énergie est utilisée, et d'autre part, le fait qu'il est possible de recourir à des instruments de prospection et d'exploitation toujours plus perfectionnés. Enfin, il faut retenir la possibilité d'efforts convergents, voire positivement intégrés entre l'action économique des Etats totalement industrialisés et celle des Etats en voie de développement.

Ainsi - nous pensons aux hydrocarbures en provenance des Etats de l'autre rive de la Méditerranée - s'ouvre un prospectif favorable qui, si le problème était examiné des deux côtés non pas dans un esprit spéculatif mais dans l'harmonisation des intérêts réciproques en jeu, pourrait donner des résultats encore plus positifs. Il est certain qu'il faut également considérer le problème en tenant compte de ce que la Communauté européenne est elle aussi productrice, en quantités importantes, d'une source d'énergie classique comme le

charbon. Or, il est opportun ici de souligner que selon le point de vue de la Communauté européenne, il sera indispensable d'assurer une production importante de charbon communautaire pour le proche avenir et même, pourrions nous affirmer, politiquement de manière permanente.

En premier lieu, pour un motif évident de sécurité; en outre, du fait que dans les entreprises productrices de charbon des capitaux énormes sont investis depuis des dizaines d'années et que des investissements importants sont encore effectués par les agents économiques pour procéder à la rationalisation des entreprises. Enfin, parce qu'aujourd'hui encore, bien qu'en nombre toujours décroissant comme nous l'avons déjà indiqué, des centaines de milliers de travailleurs exercent leur activité professionnelle dans les mines. Si à un moment donné nous procédions à l'arrêt total et définitif de la production du charbon communautaire, non seulement nous nous trouverions placés devant les impératifs de la reconversion régionale, problème que nous cherchons déjà à résoudre chaque fois que nous sommes contraints de prendre des mesures de rationalisation négative des entreprises, c'est-à-dire de fermer des mines, mais nous nous trouverions devant une véritable situation de malaise social qu'il serait difficile de résoudre par les méthodes économiques et les interventions politiques normales.

Tout ceci pour dire que la production de charbon communautaire est une réalité qui, dans certaines limites de caractère quantitatif, ne peut être écartée du tableau économique des six pays membres de la Communauté. Nous n'hésitons pas non plus à affirmer que la production de charbon communautaire est considérée également en fonction de son rôle de prix limite pour ce qui est du prix des sources d'énergie.

C'est-à-dire qu'il est nécessaire d'établir un certain rapport de concurrence entre les diverses sources d'énergie, et le fait que nos techniciens affirment que 70 % de l'énergie consommée dans la Communauté peuvent économiquement et techniquement faire l'objet d'une substitution, indique d'une part quelle est la fonction limitatrice des prix que la production de charbon communautaire exerce aujourd'hui encore et sera à l'avenir en mesure d'exercer, et amène

d'autre part les producteurs d'autres sources d'énergie à apprécier justement les problèmes auxquels ils ont à faire face; problèmes qui ne sont pas de nature à inciter les utilisateurs et les producteurs d'énergie à adopter des attitudes individualistes, ou pire encore, anachroniques ou opposées, mais qui sont bien plutôt de nature à amener les producteurs et les utilisateurs à faire converger leurs propres efforts, afin de garantir aux Etats en voie de développement et aux Etats fortement industrialisés un rapport de collaboration harmonieuse, d'où puisse résulter, pour toutes les catégories sociales économiquement actives et surtout pour les classes laborieuses, le maximum possible de progrès et de bien-être général.

D'autre part, qu'il me soit encore permis d'ajouter que la politique suivie par la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à l'égard du charbon est une politique qui profite aux producteurs des autres sources d'énergie, et est avant tout une politique qui profite aux producteurs d'hydrocarbures de l'hémisphère oriental et notamment des Etats situés sur l'autre rivage de la Méditerranée. Nous allons immédiatement le démontrer.

Quelle est la nécessité à laquelle doit faire face le charbon de la Communauté ? C'est une nécessité de caractère économique. Il s'agit de sa compétitivité par rapport aux autres sources d'énergie. Le charbon communautaire doit s'avérer compétitif en Europe par rapport aux hydrocarbures provenant des pays tiers et il doit s'avérer compétitif à l'égard de l'autre grande réserve de charbon et de chaleur dont dispose le monde, je veux dire le charbon provenant des Etats-Unis. Pour parvenir à ce résultat, la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier s'est déclarée convaincue de la nécessité de subventionner, pendant une certaine période de temps, les entreprises productrices de charbon. En d'autres termes, le charbon est progressivement rendu compétitif grâce à une politique de subventions communautaires contrôlée et, à certains égards, gérée par la Haute Autorité de la Communauté du charbon et de l'acier.

Disons tout de suite que les fonds pour les subventions communautaires aux entreprises productrices de charbon sont exclusivement des fonds nationaux, c'est-à-dire que la Haute Autorité n'a pas demandé aux Etats de la Communauté non producteurs de charbon, en l'espèce l'Italie, de fournir des fonds pour subventionner les entreprises charbonnières. La Haute Autorité n'a demandé des fonds qu'aux gouvernements des Etats sur le territoire desquels existent des entreprises productrices de charbon. Le caractère communautaire des subventions découle du fait que la Haute Autorité les contrôle et les gère en observant le principe que les rapports de concurrence ne doivent nullement être modifiés par l'octroi des subventions.

Mais c'est là, dans le caractère communautaire de ces subventions, que réside l'avantage particulier consenti aux pays tiers producteurs d'hydrocarbures. En effet, la Haute Autorité aurait pu, pour rendre le charbon communautaire compétitif, suivre une politique différente. La Haute Autorité aurait pu demander aux Etats membres (et elle aurait eu le pouvoir de le leur imposer) d'appliquer des tarifs douaniers prohibitifs et même des contingents d'importation aux hydrocarbures des pays tiers importés dans la Communauté. Et cela aurait été une politique extrêmement préjudiciable tant aux intérêts des utilisateurs communautaires qu'aux intérêts légitimes des pays tiers producteurs d'hydrocarbures.

La Haute Autorité a au contraire adopté une autre politique, une politique qui, par l'octroi de subventions et le contrôle communautaire de ces subventions, s'efforce graduellement, dans un délai prévu (dont l'expiration devrait coïncider avec 1970, date à laquelle le marché commun sera intégralement réalisé) d'assurer la compétitivité du charbon communautaire avec les autres sources d'énergie. Mais en même temps, la Haute Autorité a permis, par cette mesure, l'instauration d'un marché ouvert des hydrocarbures. Telle est la politique que la Haute Autorité, à laquelle le Conseil de ministres a confié la responsabilité de chef de file pour la politique énergétique dans le cadre communautaire, a adoptée en parfait accord avec les deux autres exécutifs de la Communauté économique européenne et de l'Euratom.

Par conséquent, il me semble qu'on peut affirmer que dans le contexte de cette politique énergétique qui doit nécessairement se développer dans le cadre de la Communauté avec le souci d'atteindre les coûts les plus bas possibles et qui, en même temps, doit se développer avec un souci de justice, surtout de justice distributive, à l'égard des pays tiers, la Haute Autorité a indiqué une orientation qui, si elle est suivie par les parties intéressées d'une manière parfaitement scrupuleuse et dans un esprit visant à obtenir le maximum de progrès dans les nations intéressées, aboutira certainement à des résultats satisfaisants.

En conclusion, on peut affirmer, me semble-t-il, que ce thème, à savoir le problème des échanges énergétiques entre les pays bordant les deux rivages de la Méditerranée, dans lesquels il existe, d'une part, surtout des utilisateurs d'hydrocarbures et, d'autre part, surtout des producteurs, doit être considéré non pas sous l'angle d'une alternative absolue, ou pire encore d'une hostilité réciproque et permanente, mais bien avec un souci que je me plais à définir comme communautaire au sens le plus large du terme. Précisément parce que la Communauté européenne veut se présenter non pas comme une communauté fermée et autarcique, mais bien comme une communauté consciente du devoir d'étendre à tous les hommes et à toutes les femmes du monde les avantages qu'elle est parvenue à obtenir, précisément parce que sur l'autre rivage de la Méditerranée, il existe des communautés nationales qui ont conquis, parfois par le sang, parfois mieux encore par des réformes pacifiques, le résultat indestructible de leur autonomie politique et de leur indépendance nationale.

Cette Communauté, que la Haute Autorité a constamment présentée à l'esprit, si elle obtient la plus grande contribution possible des gouvernements et des Etats industrialisés, des gouvernements et des Etats en voie de développement, ainsi que des utilisateurs communautaires et des producteurs de l'autre rive de la Méditerranée, pourra ultérieurement tirer profit de résultats satisfaisants, ce qui, à mon avis, constituera encore une démonstration économique, mais en même temps frappante, de ce principe fondamental et humain, selon lequel, plus les forces s'accumulent et plus les énergies des uns s'allient aux ressources des autres, plus l'humanité en profite, plus elle consolide sa paix et plus elle s'oriente vers un développement positif. Je vous remercie.

4165
Excerpts of Speech by Signor Del Bo, President of the
High Authority of the European Coal and Steel Community,
to the "International Congress on Energy, essential factor
for cooperation between Mediterranean countries"

Rome, 13th March 1965

The European Community is convinced that industrialisation in all countries of the world is strictly analogous to the development of political autonomy and the right to freedom, in other words that industrialisation must be considered as certain and irreversible. No one may thus suppose that the six European Community member countries are opposed to industrialisation in oil producing countries.

These latter use their oil reserves to further their industrialisation, exporting crude oil in order to import capital equipment. This is a legitimate need for those states on the southern shores of the Mediterranean; equivalent policy requirements exist in the Member states of the European Community.

It is indispensable for these six countries to be able, for their economic development, to obtain energy at relatively low cost. It seems to me that up to the present it is true to say that petroleum productions from the Middle East, and in particular, from those states on the opposite shore of the Mediterranean, can make themselves a place on the Community market thanks to their competitive prices.

The proximity of the oil producing countries of the Mediterranean to the centres of demand in Europe, the ever improving instruments for oil prospection, and the possibility of joint efforts between the fully industrialized countries and those in course of development, should make it possible if the problem were examined on both sides, not in a speculative way but with joint interests in view, to arrive at still more positive results.

It is certain that, when considering the problem, account must be taken of the fact that the European Community is also a coal producer. It is timely to underline at this point that from the Community's point of view, it will be indispensable to ensure a considerable output of Community coal for the near future and even, we should be able to affirm, over a much longer period. This is necessary, first of all to ensure security of supply; in addition because of the very large amount of investment carried out over past decades in the coal industry and which are continued today for the further rationalisation and modernisation of the collieries. Lastly, for a social reason, because, although the number is diminishing, some hundreds of thousands of workers are still employed in the mines. If Community coal output were to be brought to a halt, not only would we find ourselves in front of difficult regional problems but also faced with very serious social disturbances.

May I add however that the policy followed by the High Authority of the European Coal and Steel Community with regard to coal is one which benefits the producers of other sources of energy. It is in particular a policy which benefits the oil producers of the Middle East.

Community coal must make itself competitive in Europe with petroleum products from third countries; it must also show itself competitive with American coal. For this, the High Authority has stated the need to subsidize the coal producing firms over a certain period of time. Coal will be progressively made competitive thanks to a policy of Community subsidies, controlled and, in some respects, managed by the High Authority.

The High Authority could have followed a different policy to make Community coal competitive. It could have asked member states (and it has the power to impose this on them) to apply high customs duties and even quotas on the import of petroleum products into the Community. This would have been a very harmful policy for the interests of Community consumers but also for the legitimate interests of all producing countries outside the Community.

However, the High Authority has instead adopted a policy of subsidies which attempts over a given period (which should end in 1970, the date when the Common Market will have been completed) to ensure that Community coal is competitive with the other sources of energy. By the same policy the High Authority has made possible the establishment of an open market for petroleum products. This policy has been adopted with the full agreement of the Executives of the European Economic Community and Euratom.

In conclusion it seems to me that this theme of trade in energy products between the Mediterranean countries, with on the one hand mostly consumers and on the other above all producers, must be considered not in an aura of mutual hostility but with a concern for a Community spirit in the largest sense of the term. This precisely because the European Community wishes to show itself to be not a closed Community but one conscious of its duty to extend to all the world those advantages which it has been able to obtain. The more different forces are joined together and the energies of some allied to the resources of others, the more humanity profits from it, peace is made more certain and mankind set on a constructive path.